CONCOURS INTERNATIONAL D'INNOVATIONS FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

APPEL A CANDIDATURES

Date limite de réception des candidatures : **1er décembre à minuit heure de Paris.**

L'Agence Française de Développement (AFD) et le Cirad, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ont le plaisir d'annoncer l'appel à candidatures pour le concours international d'innovations **Challenge Climat** *Agriculture et Forêts*. **Challenge Climat** a pour objectif de soutenir et encourager les innovateurs à concrétiser des idées et techniques pour relever les défis auxquels les secteurs de l'agriculture et de la forêt doivent faire face en raison du dérèglement climatique, et soutenir le développement durable.

Prenant la mesure du dynamisme des continents africains, asiatiques, sud-américain (Amérique centrale et Caraïbes inclus), de la zone méditerranée et du Moyen-Orient, ainsi que des départements et collectivités d'Outre-mer, et renouvelant sa confiance dans l'avenir de cette partie du monde, **Challenge Climat** vise à favoriser la créativité, l'investissement, l'expansion et le succès des innovateurs qui contribuent au développement de leur société.

Pour ce faire, **Challenge Climat** souhaite rassembler les innovations locales financières, techniques et technologiques, sociales, agro-écologiques les plus marquantes, ainsi que toutes les nouvelles démarches d'économies inclusives qui associent des coalitions d'acteurs d'univers différents et complémentaires, qui ont toutes pour finalité d'apporter une solution globale au dérèglement climatique.

Les objectifs du concours sont les suivants:

- Mobiliser les chefs de file de toutes les catégories d'acteurs afin de nourrir l'innovation internationale au sein des secteurs de l'agriculture et de la forêt ;
- Utiliser la compétition comme moyen de stimuler l'innovation face à l'un des grands enjeux

du 21ème siècle : le dérèglement climatique ;

- Encourager les organisations paysannes, les entrepreneurs, les innovateurs, les organismes de financement et les collectivités et territoires à échanger des idées et explorer des opportunités novatrices.

1. POURQUOI UN CONCOURS D'INNOVATIONS DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET ?

Le dérèglement climatique représente un nouveau défi pour l'agriculture et la forêt. Il constitue une menace majeure pour la sécurité alimentaire mondiale, le développement durable et la pauvreté, en particulier dans les pays du Sud dont l'économie et les sociétés reposent encore très largement sur ces secteurs.

Si les systèmes agricoles et forestiers sont responsables d'une part non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ils représentent toutefois une part importante de la solution grâce à des mécanismes d'adaptation et d'atténuation – réduisant et/ou éliminant une quantité notable des émissions mondiales.

2. INNOVATION LOCALE POUR UNE SOLUTION GLOBALE

Par innovations, l'AFD et le Cirad entendent des processus apportant une plus-value dans les procédés techniques, méthodologiques ou opérationnels déployés et susceptibles de créer de nouvelles dynamiques. L'AFD, le Cirad et leurs partenaires cherchent à les identifier, les soutenir et les diffuser auprès des populations bénéficiaires et des acteurs concernés.

Ces innovations sont celles qui servent la société, l'individu, l'exploitation agricole familiale, la vie économique ; celles qui renforcent le vivre ensemble et protègent les terres et la biodiversité, et diminuent l'exclusion notamment des femmes et des plus fragiles ; celles qui bénéficient aux populations et qui mobilisent des leviers de transfert de connaissances et de technologies, tout en permettant aux acteurs de créer des synergies et une utilisation avantageuse des ressources.

Qu'elles soient techniques, organisationnelles et/ou institutionnelles, elles permettront aux acteurs et aux exploitations agricoles familiales d'adapter leurs pratiques au dérèglement climatique tout en assurant une progression de leurs niveau et qualité de vie.

Challenge Climat est une occasion de valoriser des initiatives locales et de nouvelles démarches d'économies inclusives qui associent des coalitions d'acteurs d'univers différents et complémentaires.

3. DIRECTIVES RELATIVES AU DEPOT DES CANDIDATURES

Challenge Climat vise à honorer les avancées novatrices au sein des secteurs de l'agriculture et de la forêt face au dérèglement climatique afin de libérer de nouveaux potentiels africains, asiatiques, latino-américains, méditerranéens et d'Outre-mer. **Si vous êtes une organisation paysanne, un entrepreneur, un organisme de financement, un chercheur universitaire, une collectivité territoriale ou un inventeur avec une innovation qui a le potentiel de fournir une solution à certains des défis engendrés par le dérèglement climatique, déposez votre candidature maintenant**. Voici des directives spécifiques sur qui peut participer et comment postuler:

- Sont éligibles les innovations développées sur les continents **africains, asiatiques, sud-américains (Amérique-centrale et Caraïbes inclus) et au sein des zones Méditerranée et du Moyen-Orient, ainsi que des départements et collectivités d'Outre-mer.**

- Pour être éligibles à **Challenge Climat** les dossiers des représentants de projet devront être présentés impérativement via la plateforme de candidature en ligne www.challenge-climat.com. Par ailleurs, les propositions devront refléter des initiatives innovantes déjà réalisées et en cours de fonctionnement qui répondent aux objectifs d'atténuation, d'adaptation ou de résilience face au dérèglement climatique. Cependant des projets et innovations au stade initial pourront être étudiés. Celles-ci peuvent être portées par tout type d'institution. Les innovations individuelles sont acceptées.

- Le secrétariat du Concours se réserve le droit de revenir vers les porteurs de projet dont le dossier serait incomplet ou non conforme afin de compléter, ou corriger ce dossier le cas échéant.

- La description de l'innovation doit clairement illustrer son résultat social et/ou économique et son impact au regard du développement durable et face au dérèglement climatique, et doit respecter les critères d'évaluation et de sélection du concours Challenge Climat.

- La participation est gratuite.

4. CRITERES DE SELECTION

Pour évaluer les candidatures, le Comité de Sélection confrontera toute innovation soumise à la compétition aux cinq critères suivants:

Critère 1 : IMPACT DE L'INNOVATION FACE AUX EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

L'Innovation concerne la contribution à des objectifs environnementaux, mais également économiques et sociaux via des procédés d'atténuation, d'adaptation ou de résilience face au dérèglement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la forêt (eau, sols, géomorphologie, biodiversité, maladie des plantes et du bétail, productivité, stockage de carbone, dégradation des forêts, efficacité énergétique, agroforesterie, agro-écologie, sécurité alimentaire, etc.).

L'Innovation sera appréhendée dans tous les domaines, et notamment financier, organisationnel, institutionnel, technique et technologique du produit ou du service, ainsi que dans les aspects culturels. Seront également considérés comme innovants les projets encourageant une transformation ou une transition, permettant une évolution des pratiques, des gestes quotidiens, des métiers, des approches, et outils et ouvrant une nouvelle voie pour le développement durable.

Critère 2 : IMPACT QUANTITATIF ET QUALITATIF

L'impact quantitatif signifie le nombre de personnes touchées, l'ampleur de la création de revenus monétaires, de création de capital social et environnemental, ou d'autres co-bénéfices.

L'impact qualitatif sera également pris en compte : inclusivité et accessibilité, contribution à la réduction de la pauvreté, contribution à la réduction des inégalités liées au genre. Cela implique une description claire lors de la soumission du projet.

Critère 3 : FAISABILITE ET VIABILITE

Il s'agit de l'état du projet, de son processus de déploiement, de ses équilibres financiers, de son organisation institutionnelle et juridique, la durabilité des bénéfices sociaux, humains et environnementaux.

Critère 4 : REPLICATION

Cela fait référence au potentiel de réplication, de diffusion, et de massification. Il faudra donc décrire les modalités envisagées et valoriser les partenariats conclus ou attendus.

Critère 5 : UTILITE ET COHERENCE GLOBALE

Les candidats devront être capables de montrer en quoi la proposition apporte une solution concrète et tangible à un ou des impacts conjoints clairement identifié(s) lié(s) au phénomène du dérèglement climatique.

5. CONDITIONS & DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les conditions & dispositions régissant Challenge Climat sont les suivantes :

- La sélection des gagnants éventuels implique un processus rigoureux visant à assurer l'intégrité du processus et une participation de qualité à chaque niveau. En soumettant une candidature pour ce concours, le demandeur reconnaît pleinement ce processus tel que décrit à la section 6 ci-dessous et s'engage à y adhérer. Aucune exception ne sera faite à aucun candidat et la non-participation à un niveau quelconque du processus entraînera la disqualification des niveaux suivants.
- En acceptant de participer à Challenge Climat, les gagnants seront invités à jouer un rôle actif dans la promotion de leurs innovations et du concours en général. En acceptant le prix, les gagnants accepteront également de consacrer du temps à être un ambassadeur de Challenge Climat. Chaque finaliste sera invité à signer une note confirmant son engagement comme Ambassadeur du concours. L'absence de signature pourrait conduire à la disqualification de la compétition.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler le prix à tout moment si un candidat sélectionné s'avère inéligible ou ne répond pas aux conditions fixées pour recevoir le prix. Toute fausse déclaration de quelque nature qu'elle soit entraînera la disqualification du concours.
- Tous les candidats sont tenus de déclarer qui est l'auteur de l'innovation et la non-divulgation de la propriété peut conduire à la disqualification. Dans le cas où l'innovation a été élaborée dans le cadre d'un travail en collaboration avec d'autres personnes, les noms et les coordonnées de tous les collaborateurs doivent être précisés.
- Les décisions du jury de sélection de Challenge Climat sont définitives.
- Le secrétariat de Challenge Climat veillera au strict respect des droits de propriété intellectuelle.
- Le Secrétariat du concours se réserve le droit de compiler et d'analyser les données recueillies au cours de la compétition dans la poursuite des objectifs de l'organisation. Toutefois, une telle utilisation ne doit pas entraîner la divulgation d'informations personnelles ou confidentielles.
- Le secrétariat du concours peut contacter les candidats après le concours pour leur proposer diverses options, y compris des opportunités d'affaires et de réseautage.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les innovations et leurs porteurs seront sélectionnés par un panel de haut niveau selon les étapes et le calendrier ci-dessous :

1. **Présélection** (de septembre à décembre 2014) : la présélection sera effectuée conformément aux trois phases suivantes :
    - *Première phase* : le secrétariat du concours s'assure que les candidatures reçues respectent les exigences minimales. Ce processus est réalisé tout au long de la période d'ouverture du concours.
    - *Deuxième phase* : des experts AFD et Cirad évaluent les candidatures pour assurer qu'elles soient considérées comme des innovations et attribuent une note à chaque candidature en fonction des critères de sélection du concours susmentionnés.
    - *Troisième phase* : le secrétariat du concours vérifie les notes attribuées lors de la seconde phase.
2. **Préparation d'une liste restreinte** (décembre 2014) : sur la base de la moyenne pondérée attribuée à chaque projet, il sera établi une liste restreinte des 150 meilleurs projets.

Réunion du Comité de sélection (janvier 2015) : les jurés du comité de sélection se réunissent pour délibérer sur les 12 innovations qui seront transmises au jury final.

3. **Entretiens en face à face et cérémonie de remise des prix** (février 2015, dates à confirmer) : Le jury final mènera des entretiens en face à face avec les finalistes invités à la cérémonie de remise des prix. Les lauréats seront désignés à l'issue des entretiens et annoncés au cours de la cérémonie de remise des prix. Les lauréats du concours seront annoncés et récompensés à l'occasion d'une cérémonie spéciale qui se tiendra lors du Salon International de l'Agriculture 2015 à Paris. La date exacte de la cérémonie sera annoncée au cours du mois de janvier 2015 et sera publiée sur le site web du concours et les autres canaux de médias sociaux.

Toutes les candidatures reçues seront soumises à un processus d'évaluation rigoureux et impartial en plusieurs étapes, sur la base des critères pondérés exposés plus haut.

7. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le formulaire de candidature intégralement complété en ligne doit accompagner chaque dossier de candidature, sous peine de disqualification. Le candidat doit répondre à chaque question obligatoire et le fait de faire référence à une pièce jointe ne remplace pas la réponse à la question et entraînera la disqualification de la candidature. Veuillez noter que la participation au concours est gratuite.

Vous pouvez soumettre votre candidature en visitant le site Web de Challenge Climat à l'adresse http://challenge-climat.com. Sur la page d'accueil du site, le bouton « Déposer votre candidature ») renvoie vers le formulaire de candidature et vous mènera au portail d'application. Veuillez suivre les instructions qui s'y trouvent pour soumettre votre candidature.

Pour toute question concernant le dépôt des candidatures, veuillez d'abord consulter le site Web puis, si nécessaire, contacter le Secrétariat du concours ou nous contacter directement via le formulaire de contact du site.

Secrétariat du concours Challenge Climat Agriculture et Forêts
Email: challengeclimat@gmail.com

8. PRIX CHALLENGE CLIMAT

Les porteurs de projet dont l'innovation aura été sélectionnée par le comité de sélection au sein d'une catégorie se verront remettre un prix. Les catégories identifiées sont les suivantes :

Atténuation en agriculture et élevage
Atténuation dans le secteur de la forêt
Substitution et transformation de produits agricoles et sylvicoles
Adaptation et ressources Eau

Le challenge distinguera 12 personnalités porteuses d'innovations dans le domaine de l'agriculture et de la forêt face au dérèglement climatique.

Les lauréats seront invités pour 10 jours à Paris dans le cadre du Salon International de l'Agriculture pour mettre en avant et médiatiser leur innovation au sein de l'un des principaux événements agricoles mondiaux. A cette occasion, ils seront également invités à suivre le « campus de l'innovation » : une série de séminaires, événements interactifs, ateliers créatifs, visites terrains et rendez-vous professionnels sur les thèmes de l'innovation face au dérèglement climatique, de la gestion, du management, de la communication, du marketing, etc.

9. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats pourront déposer leur candidature en ligne à partir du lundi 9 septembre 2014.
Les dossiers seront reçus jusqu'au 1er décembre 2014 minuit heure de Paris (France).
La remise des prix se déroulera lors du Salon International de l'Agriculture qui se déroulera à Paris du 21 février au 1er mars 2015.

www.challenge-climat.com